



REGLEMENT DU CONCOURS **B.D.** 2022

2^{ème} Edition du Festival International de la Bande Dessinée en Tunisie-Sousse

Thème du Concours :

« L'économie bleue solidaire, parce que l'eau c'est la vie ? »

« En marge du Sommet de la Francophonie des objectifs développement durable 10 et 14 de l'O.N.U., c'est un sujet d'importance, autour d'une vie responsabilisée par la sauvegarde de la planète de ses mers, dans une ambiance solidaire où le citoyen du monde est acteur de son destin. Créez une bande dessinée (maxi 2 pages) ou un comics trip de 3,4 cases, avec un message, une réflexion à transmettre, autour de ce thème. »

Article 1 Organismes

L'Association U.F.E. SOUSSE, Union des Français de l'Etranger en Tunisie, Représentation de Sousse, J.O.R.T. N° 151 du 19 Décembre 2017, gérant le Festival International de la Bande Dessinée en Tunisie à Sousse, et son co-fondateur la Cité Internationale de la Bande Dessinée d'Angoulême, organisent un concours international de « Bande Dessinée ». L'Association U.F.E. SOUSSE et la Cité Internationale de la B.D. pilotent le concours.

Article 2 Durée

Le Concours « Bande Dessinée » est ouvert du 15 Décembre 2021 au 15 Février 2022, date limite de remise des planches, le cachet de la poste faisant foi.

Au-delà de cette date, les planches reçues ne seront pas retenues. Aucun avis de réception ne sera envoyé.

Article 3 Inscriptions

La date de clôture des inscriptions par mail : festivalbdtunisie.sousse@gmail.com, est fixée au 15 Février 2022, date limite de remise des planches, la date de l'envoi du courriel faisant foi.

Article 4 Candidats

Le Concours est ouvert à tous les Bédéistes étudiants, majeurs légalement ou à partir de 18 ans, et natifs ou par naturalisation obtenue un an au moins avant le 10 Octobre 2020, d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (liste des pays membres accessible sur www.francophonie.org et en annexe de ce règlement).

Joindre une copie d'une pièce d'identité ou passeport et une photo récente.

Le Concours est ouvert à tous les Bédéistes majeurs légalement ou à partir de 18 ans, et natifs ou par naturalisation obtenue un an au moins avant le 10 Octobre 2021.

Le Concours est ouvert à l'enseignement des établissements tunisiens et francophones étant pays membre de l'O.I.F., par la réalisation collective d'une bande dessinée (sur ce concours, il n'existe aucune limite d'âge minimum).

Article 5 Thème

Le thème du Concours « Bande Dessinée » est : **« En marge du Sommet de la Francophonie des objectifs développement durable 10 et 14 de l'O.N.U., c'est un sujet d'importance, autour d'une vie responsabilisée par la sauvegarde de la planète de ses mers, dans une ambiance solidaire où le citoyen du monde est acteur de son destin. Créez une bande dessinée (maxi 2 pages) ou un comics trip de 3,4 cases, avec un message, une réflexion à transmettre, autour de ce thème. »**

Article 6 Modalités de Participation

Le Concours « Bande Dessinée » est ouvert à tous les courants de bande dessinée (manga, comics, BD européenne, etc...). La forme et la période du texte sont libres (texte poétique, dramatique, fantastique, humoristique, lyrique), exceptés les textes politiques, religieux ou licencieux, textes à caractère polémique.

Le temps conjugué est indifférent : passé, présent ou futur.

Les différentes techniques de dessin utilisées sont : crayon, gouache, encre de chine, fusain, craie, peinture, stylo à bille, feutre, pastel, plume.

La Bande Dessinée doit être composée de 1 à 2 planches maximum, avec un titre obligatoirement, numérotées recto, sans limitation de cases dans la mesure où les bulles sont bien lisibles, et d'un minimum de 3 cases par page. Un texte en français est obligatoire à l'intérieur des bulles (toléré les onomatopées, ne représentant pas plus de 30 % des bulles).

Le format peut être portrait ou paysage.

Un seul dessin avec bulles par page n'est pas autorisé.

Obligation de dessiner sur une feuille de dessin épais (minimum 125 g), au format A 4 (24 x 32 cm)



Partenaires Officiels



UNION DES FRANCAIS DE L'ETRANGER - U.F.E. SOUSSE - B.P. N° 771 - Rue El Fourat - 4000 SOUSSE - TUNISIE

ufe.sousse@gmail.com - TEL : (+216) 24.980.117 - facebook : Ufe Sousse

Déclarée le 27 Septembre 2017 régie sous la loi N°2011-88 du 22 Septembre 2011 - J.O.R.T. N° 151 du 19 Décembre 2017

Banque U.I.B. Agence Sousse JAWHARA - Chèque à l'ordre de U.F.E. SOUSSE

2 niveaux de participation sont distincts :

1°) Catégorie du Candidat ou Etudiant libre :

Il se compose d'un seul auteur-dessinateur, soit d'un groupe de 3 personnes maximum composé d'un dessinateur, scénariste et coloriste (par exemple) habitués à travailler ensemble pour réaliser leur B.D.

2°) Catégorie de participation collective pour les groupes scolaires, collégiens ou lycéens :

- Soit par classe entière avec l'enseignant ou le professeur souhaitant monter un projet pédagogique sur la francophonie et l'expression artistique et/ou de différentes disciplines, le dessin, durant les heures de cours, en faisant réaliser par l'ensemble des élèves, collégiens ou lycéens, une seule et unique B.D.

- Dans le cadre de la protection de l'image, l'enseignant/encadrant devra veiller à obtenir, auprès des parents ou des représentants légaux des élèves/collégiens/lycéens concernés, l'autorisation de publier des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants, en cas d'édition sur les supports de communication de UFE SOUSSE et du Festival, et des partenaires du Festival.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relative aux droits de l'image, la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que le commentaire l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, leur dignité et leur réputation.

Tout candidat s'engage à faire parvenir une « Bande Dessinée » suivant les conditions suivantes :

- Etre lui-même l'auteur
- Ne pas avoir été primé dans un autre Concours
- Ne pas faire l'objet d'un contrat d'édition à venir, ou de publication dans un journal (avant le résultat du Concours), libre de tout droit, et inédit.

La bande dessinée devra obligatoirement être paraphés du nom, prénom, titre de l'œuvre au verso et au bas de CHAQUE planche.

Si c'est un groupe maxi de 3 personnes, inscrire les noms et prénoms du groupe entier (maximum 3).

Si c'est un groupe scolaire, inscrire le nom et prénom au dos de chaque planche, la classe et le nom de l'établissement scolaire.

La page de garde précédant la bande dessinée doit comporter le titre de la Bande Dessinée, le nom et prénom du candidat, ses coordonnées (adresse postale, adresse courriel, téléphone) et le nombre de planches.

Tout dossier incomplet ou non conforme ou arrivé après la date limite de dépôt sera rejeté.

Le candidat (individuel ou groupe scolaire) est limité à UNE bande dessinée.

Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge du candidat.

Article 7 Modalités d'envoi du dossier

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription par courrier avec accusé de réception et suivi du courrier par internet (genre chronopost ou rapid poste), comprenant :

- La « Bande Dessinée » en support papier
- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (à télécharger sur le site ou la page Facebook du Festival)
- La photocopie d'une pièce d'identité du candidat ou des candidats (si groupe maxi de 3)
- La photocopie de la carte étudiant (pour le concours de l'étudiant individuel ou des 3 maxi si groupe)
- La photocopie de la carte d'identité de l'enseignant/encadrant responsable du groupe scolaire, et devra fournir sur feuille dactylographiée, le tableau comportant le nom de son établissement scolaire, sa classe, le nom et le prénom de chaque enfant de sa classe.
- La copie de la carte Membre U.F.E. (pour ceux participant au concours de UFE)
- Une photographie récente
- La lettre d'autorisation de publication dûment remplie et signée (à télécharger sur le site ou la page Facebook du Festival)
- L'attestation certifiant sur l'honneur que c'est une œuvre originale écrite par le candidat lui-même, et ne pas être un écrivain ou un auteur professionnel (à télécharger sur le site ou la page Facebook du Festival)

ADRESSE POSTALE :

ASSOCIATION U.F.E. SOUSSE

R.Y. CORDIN

B.P. N° 771 – Rue El Fourat - Cité Jawhara

4000 SOUSSE - **TUNISIE**

Tél : 00216.24.980.117

ADRESSE COURRIEL : festivalbd Tunisie.sousse@gmail.com

Article 8 Méthodes de Sélection

Les organisateurs se réservent le droit de rejeter la Bande Dessinée si les dessins ou le texte des bulles peuvent heurter la sensibilité du lecteur.

Les organisateurs se réservent le droit de rejeter le dossier, si la Bande Dessinée est contraire à la moralité publique et porte atteinte à l'ordre public, à la législation et à la réglementation en vigueur dans le pays de la Tunisie.

Toute Bande Dessinée ne respectant pas les conditions précédentes ne sera pas accepté, et ne sera pas présentés au jury.



Partenaires Officiels



UNION DES FRANCAIS DE L'ETRANGER - U.F.E. SOUSSE - B.P. N° 771 – Rue El Fourat - 4000 SOUSSE – TUNISIE

ufe.sousse@gmail.com – TEL : (+216) 24.980.117 – facebook : Ufe Sousse

Déclarée le 27 Septembre 2017 régie sous la loi N°2011-88 du 22 Septembre 2011 – J.O.R.T. N° 151 du 19 Décembre 2017

Banque U.I.B. Agence Sousse JAWHARA – Chèque à l'ordre de U.F.E. SOUSSE

Article 9 Jury

Un comité de première lecture par le co-fondateur, la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême sera mis en place pour vérifier et juger de la conformité du dossier, le respect du thème, mais aussi de la qualité artistique. Tous les dossiers recevables seront, ensuite, départagés par le Comité de Pilotage du Festival, de membres de l'Association du Festival, de personnalités locales et de professionnels de Bande Dessinée (sous toute réserve). Le jury sera composé de 5 membres maximum et présidé par notre Directeur Artistique, M. Lotfi BEN SASSI.

Article 10 Décision du Jury

Les décisions du comité de sélection, comme celles du jury, seront sans appel. Le jury est souverain.

Article 11 Prix

Composition des prix pour les Candidats libres et/ou Etudiants individuels :

- 1^{er} prix : Chèque ou Tablette (ou autre lot suivant les partenaires)
- 2^{ème} prix : Trousse de dessin garnie (ou autre lot suivant les partenaires)
- 3^{ème} prix : Lot de Bandes Dessinées (ou autre lot suivant les partenaires)

Composition des prix pour l'enseignement, avec la B.D. collective :

- 1^{er} prix lycée : Chèque ou Tablette (ou autre lot suivant les partenaires)
- 1^{er} prix collège : Trousse de dessin garnie (ou autre lot suivant les partenaires)
- 1^{er} prix école : Lot de bandes dessinées (ou autre lot suivant les partenaires)

Les trois lauréats individuels, les trois lauréats pour la B.D. collective de l'enseignement et le lauréat U.F.E., feront l'objet d'une publication en ligne par l'U.F.E.MONDE sur son magazine « La Voix de France », sur les articles de presse parrainant le festival.

Les résultats seront publiés sur la page Facebook du Festival.

Les prix ne pourront aucunement être réclamés sous une autre forme ou échangé avec autre chose que celle prévue dans le règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature, l'objet et la valeur des prix en cas de nécessité s'il existe un manque de sponsors, sans aucun préavis.

Article 12 Remise des prix

La remise des prix aura lieu lors de la clôture du Festival International de la Bande Dessinée.

Article 13 Autorisation et responsabilités

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de la perte, de vols, de la détérioration ou dommages des textes au cours de l'expédition.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les participants autorisent les organisateurs du Festival International de la Bande Dessinée de Tunisie à Sousse à utiliser librement les bandes dessinées qui lui auront été adressée pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les Bandes Dessinées après le concours, et à publier leur image pour toute communication ayant rapport avec le Festival International de la Bande Dessinée en Tunisie à Sousse.

Les candidats ne pourront aucunement demander une rétribution ou un versement de droits d'auteur, puisque le festival s'engage à ne faire aucune activité commerciale autour des œuvres des candidats.

Article 14 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre de bandes dessinées reçues ou leur qualité étaient insuffisants.